

D.2021.04.07.6.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 7 Avril 2021

6 – GESTION DU PATRIMOINE

6.1 – Matériel roulant tramway : Marché M2020-0162 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'achat de rames de tramway de l'agglomération toulousaine à conclure avec l'entreprise EGIS RAIL/AVANT-PREMIERE – Autorisation de signer le marché

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Dans le cadre du Projet Mobilités 2025-2030, Tisséo Collectivités envisage à l'horizon de la mise en service de la 3^{ème} ligne de métro et de la Ligne Aéroport Express, de modifier l'offre sur la ligne T1, en renforçant notamment la fréquence proposée sur le centre-ville de Blagnac.

Le parc de rames de tramway est actuellement constitué de 28 rames Citadis 302 TORA (XO2) fournies par le constructeur Alstom. Ce parc résulte d'un marché de 24 rames signé en 2006, et d'un marché complémentaire de 4 rames signé en 2012.

Par délibération en date du 5 février 2020, Tisséo Collectivités a décidé d'acquérir :

- **9 rames à l'horizon 2025**, afin de permettre cette évolution d'offre ;
- **3 rames supplémentaires en option** pour améliorer la fréquence en heure de pointe sur l'ensemble de T1 (4' au lieu de 4'30), après vérification de la possibilité d'améliorer les conditions de circulation et la vitesse commerciale du tram pour permettre l'exploitation de la ligne T1 à ce niveau de fréquence.

Parmi, les 9 rames à acquérir à l'horizon 2025, il est proposé d'acquérir 5 rames avec une livrée spécifique pour les affecter à l'exploitation de la Ligne Aéroport Express.

L'estimation du coût maximal de cette opération est de 40 millions d'euros HT. Il intègre l'achat et la livraison des 12 rames, la fourniture de pièces de rechange et l'ensemble des études de conception et de sécurité.

L'objet du marché consiste à mener, auprès de Tisséo Collectivités, une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'achat de nouvelles rames tramway ayant vocation à permettre l'offre prévisionnelle jusqu'en 2030.

L'achat de rames concerne deux types de livrée :

- Rames de type « T1 » qui auront vocation à circuler principalement sur la ligne existante T1,
- Rames de type « LAE » qui circuleront principalement sur la future Ligne Aéroport Express.

La prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage comporte deux grandes phases :

- Phase 1 : assistance à la rédaction des pièces du marché d'achat des rames tramway,
- Phase 2 : assistance au déroulement de la procédure de mise en concurrence pour l'achat des rames tramway.

La durée du marché est de 36 mois.

La phase 1 « Assistance à la préparation des pièces du futur marché » devra être réalisée en 12 mois maximum à compter de la date de notification du présent marché.

La phase 2 « Assistance au déroulement de la procédure de mise en concurrence » se réalisera sur 18 mois maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la phase 2.

La consultation a été lancée en vertu des dispositions des articles L. 2124-3 et R2124-4 du Code de la Commande Publique régissant la procédure avec négociation.

Les prestations sont rémunérées par des prix mixtes. Les prestations seront majoritairement rémunérées par des honoraires forfaitaires mais aussi par des honoraires non forfaitaires. A titre indicatif, le montant maximum de commandes sur cette partie à bons de commande est de 50 000 € HT.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 28 septembre 2020, au service des marchés de la Direction Générale de la Région de la Métropole de Bordeaux-Mérignac, JOUE, BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr. La date limite de remise des offres est fixée au 19 octobre 2020 à 12h00.

Accusé de réception en préfecture
03125310098820210409202104076105
Date de télétransmission : 09/04/2021
Date de réception en préfecture : 09/04/2021

Sur les 6 candidatures reçues, 6 disposent des capacités financière, technique et professionnelle suffisantes pour répondre à la présente consultation et ont été retenues.

Le dossier de consultation des entreprises a été transmis aux candidats retenus le 5 novembre 2020.

La date limite de remise des offres a été fixée au 26 novembre 2020 à 12 heures.

Les enveloppes ont été ouvertes le 26 novembre 2020.

6 entreprises ont remis une offre :

- TRANSAMO (mandataire)/ YELLOW WINDOW
- INGEROP Conseil et Ingénierie (mandataire) / Agence RCP
- EGIS RAIL (mandataire) / AVANT-PREMIERE
- ARTERAIL (mandataire) / MBD Design / PARME Avocats
- SETEC ITS (mandataire) / Cloix Mendes-Gil / PM Design
- SYSTRA

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 15 Mars 2021, attribué le marché pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'achat de rames de tramway de l'agglomération toulousaine à l'entreprise EGIS RAIL/AVANT-PREMIERE pour un montant forfaitaire de 195 900€ HT et un montant maximum de 50 000 € HT sur la partie à prix unitaire.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

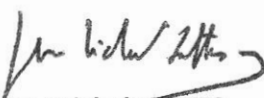
ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché n°M20200162 avec l'entreprise EGIS RAIL/AVANT-PREMIERE pour un montant forfaitaire de 195 900€ HT et un montant maximum de 50 000 € HT sur la partie à prix unitaire, ainsi que les avenants au marché sans incidence financière.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets 2021 et suivants de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,


Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210409-20210407-6-1D-DE
Date de télétransmission : 09/04/2021
Date de réception préfecture : 09/04/2021